

Refus de vente?

Par **Mona**, le **25/09/2012** à **21:27**

Bonsoir, je fais appel à vous ce soir dans l'espoir de trouver une réponse à ma question.

J'habite une ville où l'on refuse de servir des boissons chaudes passé certaines heures (variables en fonction du bar).

J'aimerais savoir si cela peut être assimilé à un refus de vente? J'ai lu quelque part que cela était légal dès lors que l'information était affichée, pour ne pas surprendre le consommateur.

Merci d'avance de votre contribution ;)

Par **Camille**, le **26/09/2012** à **00:01**

Bonsoir,

A mon humble avis, c'est surtout un manque très net d'esprit commercial.

Pourquoi refuser de servir des boissons chaudes ? Ils donnent une explication ?

Le fait que ce soit clairement affiché rendra une éventuelle action en justice plus compliquée.

Indépendamment, tentez de vous faire servir un repas dans un restaurant vers 3h de l'après-midi quand c'est affiché "Services de 11h30 à 14h et de 19h30 à 22h"...

[smile4]

Par **Mona**, le **27/09/2012** à **17:10**

Les excuses sont variables (et peu convaincantes selon moi), soit la machine a été nettoyée, soit elle est en panne.

Un serveur a toutefois confié que c'était un accord entre les bars pour éviter le "squattage" des terrasses pour un simple café, à priori selon eux ce serait comme si un client commandait un simple verre d'eau dans le but de pouvoir bénéficier d'une chaise dans leur établissement.

J'aurais trouvé amusant de pouvoir engager une action en justice, cependant, d'après mes recherches il n'y a aucune législation qui les obligent à servir du café.

Et leur réponse est claire, bien que peu professionnelle "si vous désirez vraiment un café

vous pouvez toujours changer de bar" xD

Merci tout de même de la réponse